



Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

Extrait du Registre aux Arrêtés Municipaux

Arrêté n° : URB_2024_10_366

OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNER
BG BUS DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES
GRAND'PLACE PRES DE L'ATELIER 23
LE MARDI 15 OCTOBRE 2024 DE 13H00 A 17H00

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de réglementation de la circulation et notamment les articles L.2122-1 et L. 2122-2,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 10 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses pouvoirs au Maire,

Considérant la demande de BGE Hauts de France, 350 rue Arthur Brunet à Denain (59220), de réserver au « BG Bus de la création d'entreprises », dans le cadre du dispositif CitésLab, révélateur de talents de se stationner sur la Grand'Place, près de l'atelier 23, le mardi 15 octobre 2024 de 13h00 à 17h00.

Considérant les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité des riverains et des usagers de la voie,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sur la Grand'Place , près de l'Atelier 23 est réservé au « BG Bus de la création d'entreprises », à Raismes, le Mardi 15 octobre 2024 de 13h00 à 17h00.

Article 2 : La pré-signalisation et la signalisation seront mises en place, contrôlées et entretenues par le service logistique de la ville de Raismes le vendredi 11 octobre matin, et applicable le mardi 15 octobre 2024 dès 13h00.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront pénalisées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'une contestation dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Valenciennes
- Monsieur le Commissaire de Raismes
- Les services de la Police Municipale de Raismes
- Le service logistique
- Monsieur le Directeur de la Maison de Quartier de Sabatier
- Le Service d'Intervention Quotidienne
- Le Service Communication de la Ville de Raismes
- Le demandeur

Fait à Raismes, le 08 octobre 2024

Le Maire,

Aymeric ROBIN

Pour le Maire, par délégation
Le conseiller municipal délégué
Jean-Paul BIREMBAUT



Affiché le.....	10 OCT. 2024
Transmis en sous-préfecture le.....	
Document exécutoire du.....	10 OCT. 2024
Notifié le	10 OCT. 2024